

# SAS H<sub>2</sub>O MAURY

## Huissier de Justice

4, Impasse des Tamaris  
11130 SIGEAN  
Tel 04.68.48.23.51  
Fax: 04.68.48.81.14

E.mail: [etudehuissiermaury@orange.fr](mailto:etudehuissiermaury@orange.fr)

[www.huissier-aude.fr](http://www.huissier-aude.fr)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT



# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

## L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE DOUZE MARS

### À LA REQUÊTE DE :

La SASU QUADRAN, société par actions simplifiée à associé unique inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le numéro 434 836 276, dont le siège social se trouve 74, rue Lieutenant de Montcabrier, zone d'activité commerciale de Mazeran à 34500 BÉZIERS.

### IL M'EST EXPOSÉ :

Que dans le cadre du développement d'un projet solaire photovoltaïque au sol sur la commune de TREILLES (11510), au lieudit la Carreteire, une enquête publique aura lieu en mairie au mois d'avril 2018.

À cette fin, la société requérante a procédé à l'affichage de trois panneaux d'avis d'enquête publique à proximité du site de la future installation sur la commune de TREILLES.

Qu'elle me requiert de me transporter sur place afin de constater l'affichage de ces panneaux d'avis d'enquête publique.

### DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

**Je, Maître Hugues MAURY, Huissier de Justice Associé de la SAS H2O MAURY, titulaire de l'Office à la Résidence de SIGEAN (11130), y demeurant 4, Impasse des Tamaris, soussigné**

Me suis transporté ce jour, sur la commune de TREILLES, au niveau de la départementale 27, où étant à neuf heures trente, j'ai procédé aux constatations suivantes :

À cet endroit, au niveau d'un carrefour se trouve implanté un panneau à entête de la République Française, préfet de l'Aude, dénommé « avis d'enquête publique ».

Ce panneau est localisé sur un plan joint en annexe 1 du présent procès-verbal et porte le n°1. Ce panneau est fixé à un poteau bois « France télécom » présent à cet endroit.

Ce panneau en bois est de format rectangulaire, il présente une hauteur d'environ 62 centimètres sur une largeur d'environ 45 centimètres, sur lequel l'affiche d'avis d'enquête publique a également un format rectangulaire de 59 centimètres de hauteur par 40,5 centimètres de largeur.

Cette affiche est à fond jaune, les inscriptions y figurant sont en caractères de couleur noire.

Cette affiche ainsi positionnée est fixée à un poteau bois à environ 22 mètres en retrait de la chaussée de la départementale 27 et environ 1 mètre du sol à cet endroit.

Ainsi positionnée, cette affiche se trouve à environ 11 mètres d'un transformateur EDF dénommé « pont vieux ».

Les indications figurants sur cette affiche sont identiques à celles reproduites en annexe 2 du présent procès-verbal.

Ainsi positionnée, cette affiche est visible, lisible et accessible par le public depuis la départementale 27.

En suite de ces constatations et depuis le carrefour, j'ai emprunté un chemin goudronné en direction du Sud afin d'atteindre le panneau n°2, tel que localisé sur le plan joint en annexe 1 du présent procès-verbal.

À cet endroit se trouve un panneau identique à celui précédemment décrit. Ce panneau d'affichage et l'affiche d'enquête publique sont fixés au moyen de fils de fer à un poteau béton du réseau électrique.

Ainsi positionnée, cette affiche se trouve à environ 1 mètre du sol et environ 3 mètres en retrait de la chaussée goudronnée.

Ainsi positionnée, cette affiche est visible, lisible et accessible par le public depuis le chemin goudronné à cet endroit.

Les inscriptions figurant sur cette affiche sont identiques à celles reproduites en annexe 2 du présent procès-verbal.

Je me suis ensuite immédiatement transporté par la départementale 27 au point n°3, tel que positionné sur le plan joint en annexe 1 du présent procès-verbal, où étant je constate la présence d'un panneau et d'une affiche identiques à ceux précédemment décrits.

Cette affiche est fixée avec des fils de fer sur un poteau bois du réseau télécommunication présent à cet endroit.

Ainsi positionnée, cette affiche se trouve à environ 10 mètres en retrait de la chaussée de la route départementale 27.

Ainsi positionnée, cette affiche d'avis d'enquête publique est visible, lisible et accessible par le public depuis la départementale 27.

Diverses photographies prises ce jour par mes soins sont annexées au présent procès-verbal, ainsi qu'un plan de localisation des panneaux et une copie de l'avis d'enquête publique.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé et, de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Et à nouveau, **L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SIX MARS**

À même requête que dessus,

**Je, Maître Hugues MAURY, Huissier de Justice Associé de la SAS H2O MAURY, titulaire de l'Office à la Résidence de SIGEAN (11130), y demeurant 4, Impasse des Tamaris, soussigné**

Me suis transporté à nouveau sur les trois sites décrits dans mon procès-verbal du 12 mars, afin de procéder à une deuxième constatation d'affichage de l'avis d'enquête publique pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de TREILLES.

Au niveau du point n°1, l'affiche constatée par mes soins le 12 mars 2018 est présente au même endroit et comporte les mêmes inscriptions que celles constatées dans mon précédent procès-verbal.

Sur le point n°2, le panneau bois est toujours fixé au poteau. Cependant, l'affiche d'avis d'enquête publique est absente.

Sur le point n°3, l'affiche constatée par mes soins le 12 mars 2018 est toujours présente au même endroit et comporte les mêmes inscriptions.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé.

Et à nouveau, **L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SEPT MARS**

À même requête que dessus,

**Je, Maître Hugues MAURY, Huissier de Justice Associé de la SAS H2O MAURY, titulaire de l'Office à la Résidence de SIGEAN (11130), y demeurant 4, Impasse des Tamaris, soussigné**

Me suis transporté ce jour sur la commune de TREILLES, au niveau de la départementale 27 et notamment sur le point n°2 tel que défini sur le plan joint en annexe 1 du présent procès-verbal, où étant à 15h50, en présence de Monsieur SAINT MACARY, chef de projet de la société requérante qui a procédé à la pose d'une nouvelle affiche sur le panneau bois présent à cet endroit.

L'affiche installée ce jour est conforme et identique à celle figurant en annexe 2 du présent procès-verbal.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé.

Et à nouveau, **L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SEPT AVRIL**

À même requête que dessus,

**Je, Maître Hugues MAURY, Huissier de Justice Associé de la SAS H2O MAURY, titulaire de l'Office à la Résidence de SIGEAN (11130), y demeurant 4, Impasse des Tamaris, soussigné**

Me suis à nouveau transporté sur la commune de TREILLES sur les trois points tels que définit en annexe 1 du présent procès-verbal, où étant à 9h.

Je constate que les trois affiches constatées dans mon procès-verbal du 12 mars sont présentes au même endroit et comportent les mêmes indications.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé et, de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT : SIX CENT EUROS HORS TAXE  
Copie : Neuf feuilles au format du timbre.

COÛT

Émoluments.....	600.00
Frais de déplacement	7.67
TVA 20 %... ..	121.53
Taxe fiscale	14.89
.....	=====
TOTAL.....	744.09 Euros.





● Localisation panneaux

Panneau ①



Panneau ②





Panneau ③





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE



### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de TREILLES au lieu dit « La Carreteire » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance supérieure à 250 kWc sollicitée par la société « CS La Carreteire ».**

Par arrêté préfectoral du 05 mars 2018 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 26 mars 2018 au vendredi 27 avril 2018 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Bernard ROUGÉ, officier de police en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et les avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier dans les Mairies de TREILLES, siège de l'enquête, et CAVES, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- sur le site internet du Groupe QUADRAN au lien suivant :

<http://quadrان.fr/index.php/fr/actualites/enquete-publique-centrale-solaire-au-sol-la-carreteire-treilles>,

- gratuitement sur un poste informatique, à la Préfecture de l'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement en Mairie de TREILLES.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'Enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de TREILLES – 8 place de la Fontaine – 11510 TREILLES - à l'attention de Monsieur Bernard ROUGÉ, commissaire enquêteur.**

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-photovoltaique-treilles@aude.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-treilles@aude.gouv.fr). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'Etat susmentionné.

Les communes concernées sont : TREILLES, siège de l'enquête, CAVES, FITOU, FEUILLA et ROQUEFORT DES CORBIERES.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de TREILLES :

- le mardi 27 mars 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 11 avril 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le jeudi 19 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 27 avril 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de TREILLES ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : [http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque).

Le personne responsable du projet est **Monsieur Jérôme BILLEREY** –  
**74 rue Lieutenant de Montcabrier – ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS**  
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Mr Alexandre SAINT-MACARY – chef de projets junior – QUADRAN Groupe Direct Énergie - Agence Sud – 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 BEZIERS Cedex –  
**courriel** : [a.saint-macary@quadran.fr](mailto:a.saint-macary@quadran.fr) – Tél. : 04 11 95 08 14 - mobile : 06 21 23 65 32.

Pour le Préfet et par délégation,  
le chef de bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire,

Sylvie ESPUGNA.